

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

11 FEV. 2025

Arrêté du

**portant nomination d'examineurs et examinateur suppléant dans le cadre des concours ouverts pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2025**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 13 juin 2024 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2025 ;

VU l'arrêté du 27 juin 2024 fixant la composition du jury des concours pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2025 ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2024 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts pour le recrutement d'inspecteurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur de système d'exploitation » au titre de l'année 2025,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés examinateurs :

M.	Frédéric	ALLEGRE	Inspecteur régional de 3 <sup>e</sup> classe
M.	Louis	HUMEAU	Inspecteur régional de 3 <sup>e</sup> classe
M.	David	VERHOEVEN	Inspecteur

En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs examinateurs nommés au présent article, il pourra être fait appel à l'examineur suppléant repris à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : Est nommé examinateur suppléant :

M. Aurélien SALLE Inspecteur

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 FEV. 2025

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,  
*Et par délégation,*  
L'administrateur des douanes,  
en charge de l'intérim de la sous-direction  
des ressources humaines et des relations sociales,



P. PIQUOT